

**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du
Syndicat mixte de gestion Parc naturel régional du Verdon
du 17 mai 2016 à Moustier Sainte Marie**



Présents : Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Antoine FAURE : Aups ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Jean BACCI et Eliane BARREILLE : Conseil régional ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; Delphine BAGARRY : conseil départemental 04 ; Annick BATESTI : La Bastide ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 26 avril 2016 à Moustiers Ste Marie

2. Avis sur le projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Peyroules

Après débat et discussion, les membres du Bureau, à l'unanimité, ont émis un avis favorable, motivé par les éléments d'appréciation suivants, sur la base du dossier remis par l'opérateur et au regard des principes de la position prise par le comité syndical du 12 mai 2010, en matière d'implantation de ce type d'équipement :

- Principe 1 : ciblant l'accueil des projets sur le foncier communal, au motif d'éviter le risque de spéculation et garantir leur intérêt général à travers une utilisation ciblée des revenus dégagés, notamment dans une démarche de politique énergétique de maîtrise de l'énergie :
 - Le projet est situé sur du foncier communal
 - Le dossier n'exprime pas à ce niveau de position particulière de la commune d'engager une politique locale de Maîtrise de la demande en énergie (ni d'intention de l'opérateur de pousser dans cette direction)
- Principe 2 et 3 : relatif à la préservation des terres agricoles et des espaces naturels à enjeux patrimoniaux et paysagers :
 - au motif que les terrains envisagés sont situés dans un espace peu sensible d'un point de vue paysager et patrimonial, ne rendant pas le projet incompatible avec la Charte.

Cependant, les élus du bureau préconisent à l'opérateur de compléter l'étude d'incidences afin de mesurer l'impact global des projets qu'il porte dans ce secteur sur les fonctionnalités écologiques.

3. Stratégie de communication et refonte de la charte graphique du Parc

Depuis quelques mois, un travail de remise à plat des actions de communication du Parc a été engagé avec l'agence Terra Publica, suivi par un comité de pilotage dédié. La stratégie de communication et la charte graphique ont été présentées et validées par les membres du Bureau.

4. Partenariat avec la commune de Castellane pour la mutualisation de l'animation de la Maison nature et patrimoine

Les membres du Bureau ont validé le partenariat avec la commune de Castellane pour la période comprise entre octobre 2016 et juin 2017, avec un financement de la moitié de la part résiduelle à la commune après déduction des subventions, soit environ 4290 €.

5. Contribution financière des professionnels du tourisme à l'accompagnement inter-parc Charte européenne du tourisme durable

Les membres du Bureau à l'unanimité, ont décidé de ne pas solliciter de contribution financière auprès des professionnels accompagnés dans la démarche inter-parcs CETD et de prendre en charge la valeur convenue par convention à savoir 1960 €.

6. Convention avec l'opérateur téléphonique Orange dans le cadre de la mise en place du réseau radio sécurité des intervenants (écogardes...) en site isolé

Une rencontre entre le Président du Parc et le représentant d'Orange sera organisée. Les membres du Bureau à l'unanimité, valident le principe d'un conventionnement avec Orange.

7. Avenant à la convention PREH

Point ajourné

8. Etude génétique apron – phase II – Modification du plan de financement

Coût total TTC : 12 000 € // Agence de l'eau : 6 000 € // Conseil régional : 3 600 € // EDF : 1200 € // PNR Verdon : 1200 €

9. Villes Portes – Modification du plan de financement

Coût total TTC : 16 000 € // CIMA –FNADT : 10 000 € // Ville Draguignan : 3 000 € // Parc du Verdon : 3 000 €

10. Convention de partenariat avec l'association les amis de la Baume et Blaron, la commune de Castellane et l'Ecole d'Avignon

Les membres du Bureau, à l'unanimité, ont approuvé la convention de partenariat avec l'association les amis de la Baume et Blaron, la commune de Castellane et l'Ecole d'Avignon relative à la restauration du four de Blaron, entre le Parc du Verdon. Cette convention comprend la prise en charge par le Parc du Verdon des frais de prestation pédagogique pour un montant de 1950 €.

11. Remboursement de frais

Les membres du Bureau, à l'unanimité, ont approuvé le remboursement des frais, avancés par les agents du Parc.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

à Moustiers Sainte Marie, le 24 mai 2016
Le Président,
Bernard CLAP